



Perte de linge au pressing

Par **martin**, le **10/09/2008** à **22:09**

Bonsoir,rnrnMa mère a déposé des draps blancs, pour un nettoyage au pressing. Lors de leur retrait avec le ticket, ils lui ont rendus des draps qui n'étaient pas les siens.rnElle ne les a pas pris et a demandé des recherches. Elle leur a même apporté les taies d'oreiller pour faciliter leurs recherches.rnElle s'est déplacé 3 fois (elle a 85 ans) et à chaque fois, ils n'avaient rien trouvé.rnJe me suis déplacée moi-même et là, il m'ont fait remplir un document de perte pour que la société qui nettoie pour eux (ils ne le font pas eux-même !!!)rnrecherche donc les draps.rnIls m'avaient promis une réponse sous 8 jours, sinon un remboursement.rnCela fait 15 jours maintenant, ils me disent que le ticket correspond à des draps roses à fleurs !! et emettent l'idée que ma mère perds la tête et que les draps roses sont peut-être à elle.rnrnC'est insensé ! Je leur rappelle que ma mère a ramené les taies d'oreillers qui sont blanches.rnIls m'ont donc dit qu'ils allaient continuer les recherches, mais cela dure maintenant depuis bientôt 2 mois !rnrnQuel est le moyen pour qu'ils me remboursent. rnMerci de votre réponse.

Par **Marion2**, le **10/09/2008** à **23:07**

Leur faire une mise en demeure en recommandé avec AR pour récupérer les draps de votre maman (vous fixez une date) ou un remboursement. Le pressing est assuré.rnC DT

Par **martin**, le **11/09/2008** à **21:08**

Merci beaucoup Laure de votre réponse rapide.rnJe vais effectivement faire un courrier en

recommandé avec mise en demeure.rnrnMerci et bonne soirée,